

# culture enjeu

LES CRÉATEURS  
L'ARGENT  
LE PUBLIC

[www.cultureenjeu.ch](http://www.cultureenjeu.ch)

N°52 • DÉCEMBRE 2016

# la laïcité à l'épreuve...



1953  
Orchestre de Radio Lausanne  
↓



1959  
Première retransmission télévisée depuis  
la salle du Conseil national, Berne  
↓



↑  
1953  
TV éducative Lausanne



1969  
Le premier alunissage commenté  
par Bruno Stanek  
↓



1954  
Le Miracle de Berne,  
Hongrie-Allemagne  
↓



↑  
1958  
Course du Lauberhorn



**SRG SSR**

Per un patrimonio audiovisivo svizzero  
Per l'ierta culturala da la Svizra en maletgs e tuns  
Pour l'héritage culturel suisse en son et en image  
Für das kulturelle Erbe der Schweiz in Bild und Ton

[www.srgssr.ch](http://www.srgssr.ch)

RSI RTR RTS SRF SWI

# Édito

## Entre pragmatisme et recherche de sens

Par **Gérald Morin**, rédacteur en chef

**D**ans l'antiquité, croyants, athées et agnostiques voyaient déjà leurs choix acceptés dans la mesure où ils respectaient le culte des ancêtres et les règles de la polis ou de l'Urbs. Les Romains avaient leurs propres dieux mais, quand ils occupaient une contrée, ils laissaient les peuples assujettis libres de célébrer leurs croyances dans la mesure où celles-ci ne troublaient pas l'ordre public.

Plus tard, au début de notre ère, deux des trois religions monothéistes ont imposé leurs pensées théologiques, le christianisme pendant 14 siècles et l'islam pendant 12 siècles. Chacune revendiquant une théocratie universelle devenue le ciment même de toute vie publique et privée. Une volonté intransigeante d'imposer au nom de Dieu, d'Allah ou de Yahvé une seule vérité, la sienne, en excluant l'Autre. «Hors de l'Église point de salut».

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la réforme protestante va porter chez les chrétiens un premier coup à cette gestion de droit divin établie par le Vatican. Ce seront les penseurs du siècle des Lumières suivis par les acteurs de la Révolution française qui prôneront, peu après une période de terreur et de fanatisme anticlérical, une séparation très nette entre pouvoirs temporels et spirituels. Un début de sécularisation de la société dont un des buts, dans un esprit de «Liberté de conscience, Égalité des droits et Fraternité selon la déclaration des droits de l'homme», était d'en finir avec ces guerres entre protestants et catholiques.

Napoléon, tout en maintenant cette séparation des pouvoirs (comme Poutine aujourd'hui en Russie), se rendait parfaitement compte qu'il lui fallait une paix intérieure afin de pouvoir développer ses ambitions de conquêtes hors des frontières. Pour calmer les catholiques, il signa avec le Vatican le concordat de 1801 ; aux protestants il accorda la liberté de culte et aux juifs vivant en France, la nationalité. Mais il rappelait régulièrement et fermement au Pape Pie VII que l'Empereur c'était lui et qu'il ne lui reconnaissait qu'un pouvoir spirituel. Nous

nétons pas encore dans un État laïque, mais dans une situation où le pouvoir séculier cherchait à être indépendant de l'influence des Églises. Tout en utilisant les forces vives des courants religieux à des fins politiques.

Un siècle plus tard, la Turquie donnait à son tour un grand exemple de construction d'un État laïque inspiré de la Révolution française. Suite à ses victoires contre les forces alliées qui occupaient la Turquie avec le placet du Sultan-Calife Mehmed VI, le général Mustafa Kemal, à travers la Grande Assemblée nationale, abolit la monarchie en 1922 afin de séparer officiellement le sultanat (pouvoir politique) du califat (pouvoir religieux). La laïcité fut aussitôt inscrite dans la Constitution turque et le droit de vote donné aux femmes.

Le long cheminement vers l'établissement d'un État laïque, qui ait une position neutre vis-à-vis des différentes expressions religieuses, n'est vraiment pas un acquis. Nombreux étaient les pays occidentaux qui préconisaient encore il y a quelques décennies une religion d'État. L'anglicanisme en Angleterre, le protestantisme luthérien dans les pays scandinaves, l'église orthodoxe en Grèce, le catholicisme en Irlande, en Espagne ou en Italie. Le grand balancier de l'histoire va et vient entraînant souvent des retours inattendus. La Turquie d'aujourd'hui en est un exemple. Si de nos jours catholiques et protestants arrivent à vivre ensemble pacifiquement, ce n'est certainement pas encore le cas des sunnites et des chiites. Si les républiques françaises et allemandes sont laïques et respectueuses des différentes expressions religieuses, ce n'est pas le cas de la République islamique d'Iran ni celui du Royaume d'Arabie saoudite. Quant à l'État démocratique d'Israël, il n'a pas fini de jongler entre les différents courants de sa population dont une partie voudrait faire du pays une nation juive réunissant sous une même entité judaïque et judaïsme.

La quête d'une laïcité ferment de paix a encore un long chemin devant elle. ■ **GM**



Par Antoine Duplan p. 17

## SOMMAIRE

décembre 2016 - n°52

### DOSSIER

<b>La laïcité à l'épreuve...</b>	4 > 17
Les bienfaits de la laïcité	4
Le tamis étique	6
Des siècles pour en arriver là...	9
Les ambiguïtés de la laïcité	10
La foi laïque et ses autels	11
Le religieux et le politique peuvent-ils vivre ensemble ?	12
Rendons à César...	13
La laïcité, pourquoi ?	14
École et laïcité, enjeu du vivre ensemble	15
Le bar des Maudits	17

### IDÉES & DÉBAT

<b>Rail - TV : du rififi dans les aiguillages</b>	18
<b>Vers une aide publique aux médias privés</b>	19
<b>Les archives de la SSR au-delà du patrimoine audio et vidéo</b>	20
<b>Les jeux d'argent sous la coupole</b>	22

Prochain numéro :

**JEUX D'ARGENT  
POUR LA CULTURE**

**MÉDIAS POUR TOUS**  
sortie en mars 2017

## La laïcité à l'épreuve...



# Les bienfaits de la laïcité

Rencontre avec Luc Ferry. Propos recueillis par **Gérald Morin**

**Gérald Morin:** Est-ce qu'on peut parler des bienfaits de la laïcité dans la société civile ?

**Luc Ferry:** Oui, bien évidemment, puisque c'est ce qui a permis de mettre fin aux guerres de religion: seules les sociétés laïques sont arrivées à mettre fin à ces guerres de religion. D'ailleurs historiquement l'invention de la laïcité en Europe, et en France tout particulièrement, est très largement liée à la tentative très réussie

de mettre fin aux guerres entre protestants et catholiques. C'est tout l'héritage de la Saint-Barthélemy qu'il s'agissait de liquider, si je peux dire, en faisant en sorte que, l'État étant neutre et n'imposant pas une religion officielle, toutes les confessions pouvaient exister dans la société civile d'une manière pacifique.

**On parle souvent de deux formes de laïcité, l'une constructive, l'autre plutôt anticléricale.**

Non, cette histoire de laïcité positive et de laïcité stricte, tout cela n'a pas de sens si vous comprenez bien ce qu'est la laïcité. La laïcité n'a rien à voir, paradoxalement, avec les insignes religieux à l'école ou ailleurs. La laïcité, c'est un rapport avec la Loi. Quel est le vrai sens de la laïcité? C'est le moment symbolisé par la création de l'Assemblée nationale en France en 1789, puis dans les parlements de toute l'Europe; c'est le moment où l'on va déclarer

que la source de la Loi ce n'est pas un texte religieux, ce n'est pas le divin, mais la volonté générale, c'est-à-dire la raison et l'intérêt général, représentée par des parlementaires, par des êtres humains.

Au fond, la laïcité c'est l'entrée dans ce que l'on pourrait appeler l'humanisme juridico-politique. C'est la fin du théologico-politique. C'est d'abord et avant tout le rapport à la Loi. Ce n'est pas une question essentiellement de signes religieux ou pas. L'Allemagne est un pays laïc, mais elle autorise les signes religieux à l'école. Les signes religieux ne sont pas le problème fondamental. Le problème fondamental est : est-ce que la Loi vient de Dieu ou est-ce que la Loi vient des humains ? Est-ce que la source de la Loi est divine comme dans les théocraties musulmanes aujourd'hui, ou est-ce que la source est purement humaine ? Et quand on dit humaine, cela signifie la volonté et la raison des êtres humains qui visent – en principe – l'intérêt général. C'est cela la laïcité. Et cette laïcité suppose donc un État neutre, un État qui n'impose pas une religion particulière.

### Où peut-on situer les premières origines de la laïcité ?

Il faut rappeler que la laïcité est un héritage chrétien. Pourquoi ? Parce que seule la religion chrétienne évite de «juridifier» la vie quotidienne. Si vous lisez l'Évangile

## Le problème fondamental : est-ce que la Loi vient de Dieu ou est-ce que la Loi vient des humains ?



### LUC FERRY

Né en 1951, Luc Ferry est un ancien professeur de philosophie et ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (2002-2004). Essayiste, il est l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages dont *L'Homme-Dieu ou le sens de la vie* (1996), *Qu'est-ce qu'une vie réussie* (2002), *Le Religieux après la religion* (2004) et *Prométhée et la boîte de Pandore* (2015).

de Jean, il n'y a aucun impératif de «juridification» de la vie quotidienne. On ne vous dit pas de vous laver les mains, de manger ceci ou de ne pas manger cela, de vous habiller comme ceci ou comme cela, de prier cinq fois par jour. Dans les Évangiles, Jésus renvoie constamment – le magnifique épisode de la femme adultère en est un bon exemple – au for intérieur, à la conscience, mais pas à la «juridification» de la vie quotidienne. Le moment crucial se trouve dans le chapitre 7 de l'Évangile de Marc, quand des pharisiens et quelques scribes, essayant de prendre en défaut Jésus, lui font remarquer que ses disciples sont passés à table sans se purifier en se lavant les bras jusqu'au coude comme l'imposent les préceptes et les pratiques que les rabbins avaient ajoutés à la Loi de Moïse : «Pourquoi tes disciples (...) prennent-ils leur repas avec des mains impures ?». Et Jésus de leur répondre : «Il n'est rien d'extérieur à l'homme qui, pénétrant en lui, puisse le rendre impur, mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui rend l'homme impur.» C'est l'impureté de l'intention, l'impureté du cœur qui est le lieu du mal. Au fond ce que dit Jésus, c'est que la «juridification», on n'en a rien à faire. Ce qui compte, c'est le for intérieur, la vie intérieure. Ce sont les intentions et la volonté qui comptent. Cela sera repris pas les grandes morales laïques, la morale de Kant, la conscience de Rousseau et la morale des républicains français où l'on fera du for intérieur le juge de paix du bien et du mal, si je puis dire. Et donc, paradoxalement, la laïcité est un langage chrétien. Voilà, pourquoi l'Europe chrétienne a pu relativement facilement devenir laïque. Certes, il y a eu, en France, toutes les affaires des prêtres réfractaires, des «septembriseurs» de 1792 et du massacre des prêtres. Globalement, la religion chrétienne n'interdit pas la laïcité – rappelons-nous la fameuse parole de Jésus : «Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est Dieu» – mais elle permet le passage à la laïcité, alors que chez les juifs et chez les musulmans c'est extrêmement difficile. Israël, par exemple, n'est pas à proprement parlé une société laïque dans la mesure où même la définition de la citoyenneté est liée à la religion. Jusqu'en 2010 il n'y avait que des mariages religieux, et c'est seulement depuis six ans que les mariages civils sont autorisés. Dans ce pays, tout le droit de la famille est inspiré par la religion, ce qui n'est évidemment plus le cas en Europe. Encore une fois, ne vous y trompez pas, la laïcité ce n'est pas une histoire de voile islamique, c'est essentiel-

lement la question du rapport à la Loi, et donc paradoxalement un héritage chrétien-républicain.

### Le fait religieux devient alors avant tout un fait privé ?

Oui, en effet. Et, puisque l'État est neutre, c'est ce qui va permettre de renvoyer complètement la question de la foi, la question du rapport à la religion à la sphère privée.

### Donc la laïcité n'est pas du tout une attitude athéiste ?

Bien évidemment. Dans les pays musulmans on pense toujours que laïcité = athéisme. Ce qui n'est pas le cas. Dans la laïcité on renvoie seulement la religion à la sphère privée. L'avantage immense de la laïcité c'est que la religion peut devenir paisible, puisque chacun a le droit de pratiquer sa confession comme il l'entend, dans des lieux de culte qui lui sont dédiés. Et l'État n'imposant aucune religion,

## La laïcité suppose un État neutre, qui n'impose pas une religion particulière.

il n'en martyrise aucune. Alors que, bien évidemment, dans nombreux pays musulmans la situation des juifs et des chrétiens – surtout des chrétiens aujourd'hui parce que les juifs n'y sont pratiquement plus présents – est extrêmement difficile. Les chrétiens y sont littéralement martyrisés parce que, lorsqu'il y a une religion officielle, on considère que ceux qui ne pratiquent pas cette religion officielle sont des déviants. Il y a toujours une volonté impérialiste des religions qui se considèrent, chacune, comme la religion juste. La seule qui soit dans la vérité. Hors d'elle point de salut. Et toutes les religions ont tendance à se considérer comme la religion juste, y compris la religion chrétienne. Voilà pourquoi la laïcité ce n'est pas une histoire de voile islamique, c'est essentiellement la question du rapport à la Loi.

## La laïcité, c'est le seul moyen d'organiser la coexistence pacifique des religions, de mettre fin aux guerres de religion

Le seul moyen d'organiser la coexistence pacifique des religions, de mettre fin aux guerres de religion, c'est la laïcité. Et c'est ce qui a fonctionné en Europe. Il n'y a plus de guerres de religion en Europe. ■

# Le tamis éthique

Par le docteur **Gérard Salem**, écrivain, essayiste et médecin psychiatre

Vous vous réveillez un matin en état de détresse morale, vous vous demandez qui vous êtes, quel sens a votre vie, quel sens a le monde, le bonheur, le malheur, tout ça. Face au désenchantement de vos semblables, vous êtes seul, perdu dans votre *Weltschmerz*, sans repères.

**Ê**tes-vous de ceux qui croient en un monde par de-là le monde ? Devriez-vous en être ? Serait-ce bon pour votre moral ? Allez-vous concéder à un pari pascalien, avec ses relents mesquins de retour sur investissement ? Vous approcher du Christ, de Moïse, de Mahomet, de Bouddha, vous libérerait-il de votre angoisse existentielle ? Embellir le monde, éloigner les veaux d'or, la corruption, la misère, les injustices, les violences, les guerres, les hordes de migrants en souffrance ? Mais vous savez aussi qu'une religion peut avoir des côtés néfastes, qu'elle peut elle-même être capable du pire. L'Histoire vous a instruit des aberrations, des dérives, des exactions de la chrétienté, de l'islam, du judaïsme, du bouddhisme.

La même Histoire, associée aux connaissances médicales contemporaines, semble attester que les rites religieux peuvent avoir leurs bons côtés. Des débats familiers vous reviennent. La circoncision préviendrait du cancer du col utérin ou de la verge, et aussi de la contamination par le HIV (bien que la chose soit encore controversée). Le jeûne est recommandé par maintes religions et même par la médecine en bien des situations (mais l'anorexie peut tuer). L'évitement du porc a permis dans le passé de prévenir certaines maladies infectieuses (mais devient aberrant quand il ne faut plus toucher une fourchette dans un restaurant *haram*). Les

Alors, de quoi dépend votre santé morale et physique ?

La médecine vous répond que votre santé ne dépend pas seulement de vous, mais de votre entourage. Le facteur lié au contexte de vie et à l'environnement relationnel fait du reste partie de la définition de la santé donnée par l'OMS depuis 1946 : *La santé est un état de complet bien-être physique, mental ET social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*<sup>1</sup>

Pour les médecins qui pratiquent les thérapies dites « systémiques », c'est une évi-

## La pratique religieuse serait une bonne protection contre la maladie, une façon bénéfique de composer avec elle, et assurerait une récupération plus rapide

ablutions rituelles favorisent l'hygiène. Et, il n'y a pas à dire, la chasteté reste la plus radicale des contraceptions, une prophylaxie indiscutable des emmerdes sexuellement transmissibles. La tempérance a des effets bénéfiques sur le foie, votre taux de cholestérol, l'artériosclérose, vos immiments accidents coronariens ou cérébraux. L'humilité vous prémunirait des méfaits du narcissisme. Seule la charité semble dénuée de pathogénicité, à condition de ne pas s'en servir à des fins douteuses bien sûr.

Finalement, peu satisfait de ces arguments conventionnels, qui prêtent trop le flanc à la contradiction, vous vous tournez vers la recherche scientifique. S'est-elle penchée sur ces questions-là, elle qui affirme ne pas se fonder sur des croyances mais sur des vérifications empiriques à la Saint Thomas, un doigt inquiet enfoncé dans la paume trouée ?

dence de considérer l'influence des relations interpersonnelles sur le psychisme de l'individu, sur son corps aussi. Tout médecin, quelle que soit sa spécialité, est amené à soigner les souffrances découlant de l'injustice, de l'exploitation, des favoritismes, des endocrinements, de la corruption, de la précarité, des violences. Le meilleur remède serait, dans cette perspective, de soigner les relations humaines.

Vous vous demanderez alors, forcément, quelles sont les conditions, au sein d'une société civile, qui assurent une bonne qualité des relations ? Vous méditez sur les *vertus politiques* qui y sont défendues. Justice, civisme, liberté, égalité, fraternité, intérêt public, amour des lois et de la patrie. Inspirées du Droit romain, puis des bonnes vieilles règles républicaines ou démocratiques, ces vertus humanistes figurent dans la Déclaration des droits de l'homme, adoptée en 1789 par les 58 »



### GÉRARD SALEM

Écrivain, essayiste et médecin psychiatre, il a enseigné pendant de longues années aux universités de Lausanne, Genève et Paris VI et VIII, publié nombre d'articles et de livres dans le domaine des thérapies de famille, de la maltraitance et de l'éthique, parallèlement à ses écrits littéraires dont un roman *Marc de café*. Parmi d'autres ouvrages, *Le Combat thérapeutique*, *La maltraitance familiale* et *Tableaux de famille*. Site de ses publications : [www.gerardsalem.com](http://www.gerardsalem.com)

états membres des Nations Unies. Elles relèvent de la philosophie et du Droit, d'une logique relevant de l'éthique. *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

**L'éthique est sui generis soucieuse d'égalité, de respect mutuel, d'équité, de solidarité. Elle exerce un effet de tamis, protège de la pensée unique.**

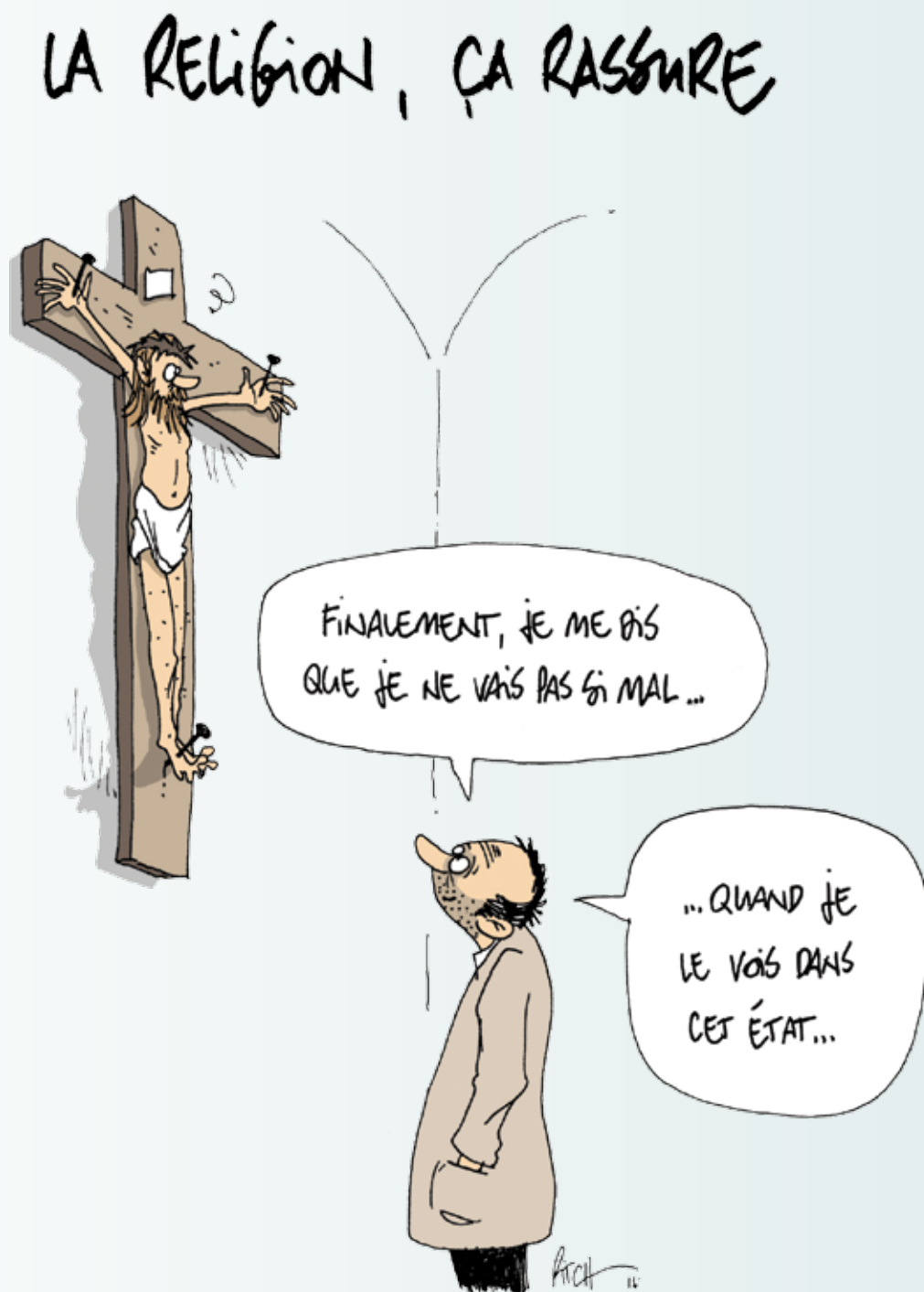
Vous vous direz alors que c'est la réflexion éthique, dépouillée de toute conviction religieuse ou politique, qui est la méthode la plus appropriée, la plus équitable pour débattre de ces questions. Elle est notamment à l'œuvre quand on veut résoudre un dilemme relationnel. Comme le disait Jean-François Malherbe, elle est ce *travail qui consiste à cultiver la congruence entre ce que l'on dit qu'on voudrait faire, et ce qu'effectivement l'on fait.*<sup>2</sup> En l'occurrence, elle facilite le vivre ensemble même lorsque nos croyances ne sont pas les mêmes. Elle permet de refréner ces croyances quand elles s'emballent, prévient la communauté de leurs excès et de leurs potentiels destructeurs. Ceci en filtrant leurs corollaires hasardeux, en n'acceptant d'elles que ce qu'elles peuvent élever vraiment à l'échelle universelle. L'éthique est *sui generis* soucieuse d'égalité, de respect mutuel, d'équité, de solidarité. Elle exerce un effet de tamis, protège de la pensée unique. Par exemple, elle rejettera les discriminations de l'hindouisme (système des castes) ou de l'islam (subordination de la femme, droit d'enlever la vie à un « mécréant »), les priorités accordées aux « élus » de tout bord au détriment des « non élus » (*goyims*, païens, etc.), les aberrations liées aux races, à la classe sociale ou au genre.

L'éthique relationnelle est nourrie avant tout par la confrontation ou la concertation entre les personnes concernées et non par des échelles de valeurs toutes faites, des tables de la loi, des « textes sacrés ». Elle tient sa force du dialogue, se situe dans l'interface interpersonnelle et non à l'intérieur du sujet. Elle se localise exactement entre le *Je* et le *Tu* de Buber, reste inconditionnellement sensible au visage de l'autre, comme le disait Lévinas. Experte pour détecter les discordances

entre dire et faire, elle se situe en amont de la philosophie, comme le défendait Ricœur. Or la santé mentale dépend précisément, en grande partie, de la manière dont on est traité et dont on traite autrui. Elle dépend de nos conduites mutuelles, davantage que de nos convictions.

Dans une perspective surtout pragmatique, nombre de recherches ont été consacrées aux effets bénéfiques des religions pour la santé. Une méta-analyse médicale britannique récente du Christian Medical Fellowship, organisation qui promeut la foi chrétienne, en a fait une recension en étudiant plus de 1'200 travaux et quelque 400 revues internationales à ce sujet<sup>3</sup>. Argument

pro domo ? Elle constate une corrélation positive entre foi chrétienne et santé. La pratique religieuse serait une bonne protection contre la maladie, une façon bénéfique de composer avec elle, et assurerait une récupération plus rapide<sup>4</sup>. Selon une étude américaine portant sur 21'000 sujets, l'espérance de vie serait augmentée de 7 ans pour ceux qui vont à l'église régulièrement, et même de 15 ans, allez savoir pourquoi, dans la population noire. Les facteurs invoqués par les chercheurs sont des comportements sains, une qualité protectrice des relations interpersonnelles – y compris le mariage, aussi étonnant que cela puisse paraître à une époque où l'on compte un divorce sur deux hymens<sup>5</sup>.



# LA RELIGION, C'EST BON POUR LA SANTÉ



## De nos jours, la tentation est grande d'abolir les religions pour préserver la santé sociale.

Quant aux bienfaits de la religion pour la santé mentale, une implication religieuse préviendrait l'éclosion de la psychose ou son aggravation, puisque les patients chrétiens font preuve d'un meilleur *insight* et d'une compliance plus sûre pour la médication<sup>6</sup>. Elle favoriserait le sentiment de bien-être, la satisfaction de vivre, l'espoir, l'optimisme, l'estime de soi, une réponse positive au deuil, davantage de soutien social et moins de solitude, une incidence plus faible de la dépression, une fréquence moins élevée de suicide, moins d'alcoolisme et de criminalité, une plus grande stabilité du mariage<sup>7</sup>. Dans les soins palliatifs, la spiritualité occupe une place importante. Le

concept de douleur totale (*total pain*) est pris en compte aujourd'hui dans la phase terminale : douleur physique, angoisse mentale, aliénation sociale et détresse spirituelle<sup>8</sup>. Force serait donc d'admettre qu'une religion, ici en particulier le christianisme, peut faire du bien. Mais à quelle condition ? Comment trier le bon grain de l'ivraie ?

Si c'est bien la perspective éthique qui contribue le plus à la santé, puisqu'elle peut avoir un impact considérable sur le bien-être social, il convient de la mettre au premier plan. C'est à partir du moment où chacun s'inquiète d'autrui et pas seulement de soi, qu'une certaine éthique est assurée. Les conditions de se développer et de vivre en bonne santé ont alors une chance de devenir optimales. Tout ce qui peut contribuer à des relations moins égocentriques ou discriminatoires pourrait être retenu d'une religion donnée. Cette dernière est ainsi laissée au libre choix de chacun, à condition de respecter une ligne de base éthique dans la vie civile. Si

l'éthique reste en amont de la philosophie, elle devrait l'être aussi pour les croyances religieuses.

En ce sens, la réflexion éthique fonctionne comme un tamis de nature laïque. Son rôle serait de passer au peigne fin les valeurs sociales de chaque religion avant de la laisser occuper le terrain et de tolérer son affichage tendancieux. L'éthique relationnelle serait ainsi le degré zéro du contrat social, sa ligne de base. Chaque religion peut venir le nuancer et y apporter une dimension nouvelle, mais en aucune façon modifier son essence laïque.

De nos jours, la tentation est grande d'abolir les religions pour préserver la santé sociale. Le Dalai-lama disait récemment : *Un milliard de prosternations ne valent pas une seule journée d'étude sérieuse. Et : Quand je vois comment certains leaders religieux, y compris bouddhistes, défendent leur foi, je me demande parfois si le monde n'irait pas mieux sans religion du tout.*<sup>9</sup> ■ GS

1. OMS : <http://www.who.int/about/fr/>

2. Malherfibe J.-F. *Sujet de vie ou objet de soins ? Introduction à la pratique de l'éthique clinique*. Ed. Fides, Montréal, 2007.

3. [www.cmf.org.uk](http://www.cmf.org.uk)

4. Bunn A. & Randall D. Health benefits of Christian faith. *CMF Files*, n° 44, 2011.

5. Hummer RA et al. Religious involvement and U.S. adult mortality. *Demography*. 1999 May; 36(2): 273-85

6. Kirov G et al. Religious faith after psychotic illness. *Psychopathology* 1998; 31: 234-245.

7. Koenig HG, McCullough ME, Larson DB. *Handbook of Religion and Health*. Oxford University Press, 2001

8. World Health Organization. *WHO definition of palliative care*. [www.who.int/cancer/palliative/definition/en](http://www.who.int/cancer/palliative/definition/en)

9. Interview de l'Obs 22 sept 2016, N° 2707 (version courte), site de l'Obs (version intégrale) 24 sept 2016.





# Des siècles pour en arriver là...

Par Vincent Arlettaz, musicologue et musicien

Ne commençons-nous pas aujourd'hui à regretter l'époque où la question de la laïcité, dont on connaissait pourtant l'existence, nous laissait à peu près en paix ? Avec l'avènement du terrorisme de masse, avec l'apparition du concept monstrueux de « guerre des civilisations » venu s'y greffer, nul ne peut plus éviter de s'y confronter ; et chacun est sommé de se positionner face à la fort embarrassante question : quelle laïcité voulons-nous ?

L'interrogation se justifie par le fait que, quel que soit l'angle sous lequel on choisit de considérer la chose, il ne paraît pas possible de donner de la laïcité une définition unique, complète et parfaitement satisfaisante. Dans certains pays, comme la France, la séparation de l'État et des Églises est supposée totale. Dans d'autres, comme les États-Unis, tout lien n'a pas été supprimé, et l'on voit aujourd'hui encore les Présidents prêter serment sur la Bible. En Angleterre, la Reine reste cheffe de l'Église officielle – de manière plutôt symbolique toutefois. En Suisse même, les Cantons ne sont pas d'accord entre eux... Cette infinie variété de points de vue s'observe également au niveau lexical : ainsi le terme « laïcité », usé et galvaudé en France, est-il rare en anglais, qui lui préfère « secularism ». Or, « sécularisme » existe également en français, mais avec un sens assez différent... En bref : la situation serait résolument plus simple si nous pouvions déjà nous entendre sur les mots ! Il fut un temps, pas si éloigné somme toute, où le choix des croyances n'était pas une question de cheminement personnel, mais d'autorité : chez les Romains, les Chrétiens furent persécutés pour leur refus de reconnaître les dieux païens qui, à défaut de susciter l'enthousiasme des citoyens, avaient un rôle à jouer au niveau de la cohésion sociale. Dans l'Europe du Moyen Âge, le dogme se décidait en haut lieu, sans que le peuple soit invité à participer au débat. Proclamer son agnosticisme, dans un tel contexte, était tout simplement impossible. Les choses commencent à changer avec la Réforme, qui amène pour la première fois un choix réel, bien que restreint... mais l'affaire fut sanglante ! C'est à l'issue des guerres de religion que s'imposa le principe fameux (et quasi intraduisible) « *cujus regio, eius religio* » : en chaque province, la confession sera choisie par le souverain. C'était, d'une certaine manière, s'en tenir à la règle médiévale ; mais d'un autre côté, c'était admettre une première coexistence entre communautés séparées géographiquement certes, mais proches. Plusieurs centaines d'années furent encore nécessaires pour que les doutes critiques des philosophes – mais aussi l'évidence croissante de la pluralité des croyances – garantissent enfin au citoyen une liberté de choix, et postulent des États une certaine neutralité ; constatons néanmoins que l'affaire n'est réglée (chez nous) que depuis un siècle tout au plus... Lorsque nous débattons de ces questions de tolérance et de vivre-ensemble, peut-être faudrait-il que nous, Occidentaux, gardions à l'esprit une certaine modestie : rappelons-nous avec quelle peine nous sommes sortis du principe des religions d'État ! Aujourd'hui, il nous semble évident



qu'il appartient à chacun, selon sa personnalité et son parcours, de faire le choix d'un système de vie, et qu'aucune espèce d'autorité ne peut intervenir ici – surtout pas la force. Mais il nous a fallu des siècles pour en arriver là... Ce principe, la liberté de conscience, est trop fondamentalement inscrit dans le cœur de l'homme pour qu'il soit possible de l'étouffer ; et à terme, notamment avec les progrès de l'éducation, il s'imposera partout.

On aura compris déjà le fond de ma pensée : je me demande sincèrement si les problèmes actuels, plutôt que la collision de deux mondes incompatibles, ne sont pas une sorte de transition, une période de vagues qui suit nécessairement le mouvement de fusion des plaques tectoniques. Et de même que, il y a un siècle ou deux, notre situation en Europe n'était pas particulièrement réjouissante, de même, dans quelques générations, les habitants des cinq continents n'auront pas forcément des vues si dissemblables sur ces questions. Les développements de la communication et de l'instruction, la globalisation dans ce qu'elle peut avoir de plus positif, nous y amèneront. Le tout serait donc de se donner du temps... Quant aux problèmes brûlants, que dire ? Le débat, me semble-t-il, s'est beaucoup focalisé sur des signes matériels : croix, kippa ou minaret sont-ils une menace pour la paix sociale ? L'amour ou la haine n'habitent-ils pas au fond de l'âme, et non pas dans ces marques extérieures ? Je ferai une exception pour le voile intégral qui, en ce qu'il tend à nier l'existence autonome d'un être humain, me semble voué à disparaître, plutôt tôt que tard. Mais pour le reste, je crois qu'il nous faut rester très vigilants, et rejeter les amalgames dont on nous assourdit : n'oublions jamais que la guerre la plus inique et la plus meurtrière des vingt dernières années n'a pas été lancée par un imam vociférant au fond d'une mosquée salafiste. ■ VA

# Les ambiguïtés de la laïcité

Par Jean-Blaise Fellay sj, théologien et historien

Le débat autour de la laïcité manque de clarté. Le concept le plus généralement admis est celui d'une neutralité de l'État dans les questions religieuses. Elle s'est réalisée dans la culture occidentale sous une forme de séparation entre l'Église et l'État selon des modalités différentes, selon les pays et en Suisse selon les cantons.



**JEAN-BLAISE FELLAY sj**

Né en 1941, entré chez les jésuites en 1961, spécialiste de l'Histoire de l'Église, il est engagé comme directeur spirituel au Séminaire diocésain du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.

**La** séparation de l'État et de l'Église appartient en effet à la nature du christianisme, selon la célèbre parole du Christ: «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.» Elle a entraîné la rupture du christianisme avec la théocratie juive, le conflit avec le culte de l'empereur romain, les tensions médiévales entre le pape et l'empereur et les confrontations modernes avec l'absolutisme d'État. Elle s'est exprimée de façon spectaculaire dans la lutte entre le pape Boniface VIII et le roi de France Philippe le Bel. Le pape affirme la suprématie spirituelle mais le roi, lors de l'attentat d'Agnani, montre que, dans les faits, c'est la force militaire qui l'emporte. Ce sera régulièrement le cas, les princes voulant conserver la possibilité de nommer eux-mêmes les évêques et les abbés des monastères et soumettre ces derniers à l'impôt.

**L'Etat français se trouve sur le fil du rasoir entre une véritable acceptation de la dimension religieuse et la nécessité de faire respecter la paix civile.**

Mais le spirituel ne se laisse pas si facilement abattre, il sait faire naître des dissidences tenaces. Le roi d'Angleterre Henry VIII devra le constater. Après avoir pris de sa propre initiative la tête de l'Église anglicane, il suscite la réaction des catholiques, bien sûr, mais aussi des puritains et autres

dissidents. Certains d'entre eux émigrent en Amérique du Nord, où ils fondent la Nouvelle Angleterre. Organisés contre l'emprise royale, ils instaurent une séparation Église-État destinée à protéger leur liberté religieuse. La Constitution américaine de 1787, qui en découle, offre donc un asile aux communautés religieuses persécutées dans leur pays d'origine. En profitent aussi bien les Écossais presbytériens que les Irlandais catholiques, sans compter d'autres minorités allemandes ou polonaises. La Constitution suisse de 1874 va s'inspirer en partie du système nord-américain. Rappelons que la séparation Église-État du canton de Genève en 1907 a été voulue et obtenue par les catholiques pour les mêmes raisons.

La Révolution française a pris un autre chemin. Fidèle aux traditions gallicanes, elle met sur pied une constitution civile du clergé sans tenir compte du pape. Cela provoque une division profonde du pays, dont les conséquences se font sentir encore aujourd'hui. Elle tente de déchristianiser le pays: suppression du dimanche et des jours de fête, désacralisation des églises, persécution du clergé réfractaire. Poussant plus loin, Robespierre crée une religion nationale, en instaurant le culte de l'Être suprême et en déclarant que la République croit en l'«immortalité de l'âme». La Terreur se déchaîne contre les ci-devant, les religieux, la paysannerie catholique mais également contre les athées (hébertistes), qui périssent sur l'échafaud en tant que rebelles au dogme républicain. Cette religion d'État, violente et dictatoriale, se situe aux antipodes de la laïcité telle que la comprend la modernité. Elle bafoue à la fois la séparation des pouvoirs, les droits de l'homme, la liberté de conscience, sans parler de la démocratie. Comme elle identifie, dans

les discours de Saint-Just, Révolution et République, elle introduit le soupçon d'une incapacité de la République française à intégrer la liberté religieuse.

Napoléon calme le jeu mais la Troisième République de 1870, violemment anticatholique, instaure dès 1905 une séparation de l'Église et de l'État, qui ferme 2.500 écoles catholiques, expulse du territoire national par centaines des congrégations religieuses constituées de citoyens français et s'approprie leurs biens («le milliard des congrégations»). Jules Ferry confie aux instituteurs, «hussards de la République», la responsabilité d'inculquer une morale républicaine, qui devient le but prioritaire de l'éducation. Le conflit entre la «laïque» comme on appelait l'école d'État, et la «libre», à majorité catholique, prenait donc des allures de guerre de religion.

A la suite du gouvernement Mitterrand, un équilibre s'est instauré avec l'enseignement catholique. Cependant Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, insinue dans son ouvrage *La Révolution française n'est pas terminée* (2008), la nécessaire éradication du christianisme pour atteindre une véritable laïcité. Pour y parvenir, dit-il, «il faut être capable de l'arracher [l'élève] à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel». Cela ne va pas faciliter les relations avec l'islam, qui se radicalise actuellement, ni avec un catholicisme qui se sent poussé aux marges d'une nation qu'il a pour une large part constituée. L'Etat français se trouve sur le fil du rasoir entre une véritable acceptation de la dimension religieuse et la nécessité de faire respecter la paix civile. Pour y parvenir, il doit s'interdire de faire de la laïcité une nouvelle forme de religion civile. ■ JBF

# La foi laïque et ses autels

Par Christophe Gallaz, écrivain et chroniqueur

**L**e programme de toutes les républiques est une impasse qui fait sourire ou pleurer, plutôt. On veut éjecter la croyance religieuse de l'église traditionnelle au nom de la raison, mais on la voit revenir par la fenêtre des entreprises industrielles et financières, ou par celle des supermarchés, sous les signes à peine dissimulés de l'engagement performant et de l'ex-tase consummatrice.

On veut faire basculer l'axe vertical de la foi, celui qui relie de toute éternité païenne ou chrétienne l'ordre des hommes à quelque ordre immanent décrété par notre espèce, mais il en résulte un axe horizontal qui propulse nos contemporains dans les processus paramonacaux du dépassement de soi conçu dans une perspective utilitaire et séculière exclusive.

On remodèle la pratique usuelle des rites pour favoriser la désuétude d'un culte étiré vers la transcendance, et voilà qu'on induit, sans en mesurer l'ampleur et les ramifications, d'innombrables cultes observables aujourd'hui dans tous les registres de la vie quotidienne.

On ne se tient plus dans les sanctuaires consacrés pour y lever les yeux aux fins d'apercevoir les altitudes célestes, par exemple – mais on s'agenouille face à la presse où scintillent les célébrités du moment, face au sport et ses champions dopés, face aux hiérarchies des dominants matériels, et naturellement face aux avatars du veau d'or biblique cotés en Bourse.

Tel est le phénomène. Tel est le brassage. Tel est le trafic.

Le concept de la laïcité, qui ponctue tous les discours de notre époque en Occident, n'est au fond qu'un déguisement du désir d'adorer guidant de toute éternité les foules et les individus terrifiés à l'idée de leur petitesse sous les coupes du cosmos et de leur inéluctable mort.

Ah, chère Annie Le Brun, auteur de «Sade, soudain un bloc d'abîme», je pense à vous, qui n'avez cessé de reprendre à votre compte le vœu formulé par le merveilleusement nommé divin marquis lancé dans le vœu prométhéen «d'éradiquer en l'homme le besoin de croire (...) à l'origine de toutes les formes de servitude volontaire»! Cette tâche est impossible. L'obligation de

plus fortunés que nous, ou plus célèbres. Nous aliène plus efficacement que l'ancienne.

Prenez la mort de Nicolas Hayek, le promoteur de la Swatch, survenue le 28 juin 2010. Vous rappelez-vous le délire médiatique qui déferla tout aussitôt, comme si les journalistes avaient massivement libéré le surmoi calotin qui dort en eux?

Les avez-vous observés? Qui n'éloignèrent jamais leur prose du sermon, et leurs nécrologies de l'oraison funèbre? Qui s'avancèrent beaucoup plus loin, même, allant jusqu'à fusionner les éléments clés du langage ecclésial avec les lexiques néolibéraux de la finance et de l'économie?

C'est ainsi que le quotidien genevois le plus voisin de l'establishment bancaire indigène informa ses lecteurs que le défunt résidait désormais dans ce séjour lyrique insigne compris entre «la Swatch et l'éternité». Avant de leur expliquer qu'il

## L'HOMME MODERNE



révérer se renoue en effet continuellement selon les météos sociopsychologiques du siècle, où réapparaissent sous d'autres formes les culs-bénits archétypaux de Maupassant ou Bazin – ces dévots caricaturaux si faciles à moquer qu'on ne décèle même plus leurs avatars actuels.

C'est à ce point du constat général qu'il faut aimer Voltaire: il n'a jamais nié la nécessité pour les humains de supposer un être supérieur, mais n'a cessé de ferrailer contre les religions coupables d'envoûter vicieusement les foules. Au moins, dirait-on, la foi sacrée de jadis étirait nos aïeux hors d'eux-mêmes pour conférer un peu d'ampleur à leurs illusions terrestres. Une sorte de méthode Coué bienfaisante, en somme, ou de placebo suprême assurément bons pour la santé. Tandis que la foi contemporaine, la foi laïque, nous établit dans un dispositif étroit de loyautés fixes et d'admiration machinales. Nous pétrifie devant l'ordre des choses et des sociétés. Nous agenouille devant nos congénères

**Voltaire n'a jamais nié la nécessité pour les humains de supposer un être supérieur, mais n'a cessé de ferrailer contre les religions coupables d'envoûter vicieusement les foules.**

avait été le «messie» descendu des limbes entrepreneuriaux tout exprès pour venir sauver, dans les années quatre-vingt, la montre helvétique et ses façonniers en désarroi. Le «messie», autrement dit l'«oint du Seigneur», de l'hébreu *mashia'h* et de l'araméen *meschikhâ*, termes devenus en grec rien moins que *khristos*, le Christ. Un libérateur envoyé par Dieu, donc, ce bon vieux Nicolas, dans cette nouvelle paroisse globalisée dont les Tables de la loi seraient les protocoles de la prospérité matérielle et la liturgie le marketing. Seigneur... ■ ChG

# Le religieux et le politique

## Peuvent-ils vivre séparés ?

Par Olivier Meuwly, historien

**L'**Occident s'est construit en symbiose avec l'Église chrétienne et la séparation entre les sphères politique et religieuse ne s'opère que lentement, au rythme de violentes secousses. L'histoire s'accélère lorsque triomphe la Réforme, qui repense fondamentalement le rapport entre l'individu et Dieu. Comment organiser le politique alors que l'individu est habilité à façonner la relation qu'il compte entretenir avec lui ? L'idée d'une rupture entre l'ordre divin et le pouvoir temporel se répand. La Suisse invente dans le courant du XVI<sup>ème</sup> siècle le principe selon lequel chaque individu adopte la religion choisie par ses autorités politiques. La guerre de Trente ans le généralisera.

Un pas supplémentaire est franchi sous l'égide des Lumières. Plus anticléricales en France qu'en Allemagne, elles accèdent le divorce entre le politique, en voie d'automatisation, et l'Église. Mais l'Église catholique se rebiffe et, dans les contrées où son influence demeure prégnante, continue à exercer un pouvoir moral qui en impose au pouvoir

séculier. La France postrévolutionnaire se trouvera aux avant-postes d'une lutte de plus en plus tendue entre l'Église, à laquelle chaque parcelle de son antique prédominance est contestée, et un pouvoir civil qui compte expulser définitivement le religieux de son rayon d'action. Au «écrasons l'infâme» de Voltaire succède la lutte farouche de Léon Gambetta contre «l'alliance monstrueuse entre ceux qui mitraillent et ceux qui bénissent les mitrailleuses»... La laïcité prend son envol dans les années 80 du XIX<sup>ème</sup> siècle, sous l'autorité de Jules Ferry, qui mènera le combat jusqu'à la séparation définitive entre l'Église et l'État en 1905. Dans un langage presque mystique, Ferdinand

feu aux poudres ? Alors que l'Église durcit ses positions, déclare la guerre à la modernité avec son Syllabus promulgué en 1864 et rêve d'ériger un évêché dans la cité de Calvin, l'ambiance s'enflamme. Le Concile de Vatican 1, en promulguant l'infaillibilité du pape, provoque des réactions outragées en Allemagne et en Suisse. Le Kulturkampf débute et imprègne les débats constitutionnels qui s'étendront de 1871 à 1874. Les cantons radicaux se rallient derrière l'étendard de la laïcité, notamment dans le domaine sensible de l'école. Mais ils refusent de proclamer la séparation de l'Église de l'État ; seul Genève franchira le pas, en 1907. Cette doctrine ne divisait-elle pas également les protestants ? Dans le canton de Vaud, en 1847, après la victoire des radicaux, la fondation de l'Église libre opposée à l'Église nationale consacre également une fracture entre les tenants d'une soustraction stricte de l'Église au magistère de l'État et ceux qui la refusent, pour renforcer l'Église dans son rôle de pilier moral de l'action étatique.

### La remise de l'instruction secondaire aux jésuites dans le canton de Lucerne n'a-t-elle pas mis le feu aux poudres ?

Buisson transforme la laïcité en une sorte de religion de substitution sous les auspices d'un anticléricalisme absolu et d'un libéralisme religieux recroquevillé dans la sphère privée.

L'histoire de la Suisse, à cheval sur la frontière des langues et des confessions, est elle aussi marquée par le facteur religieux. Chaque canton peut déterminer sa confession. Mais qu'advient-il au moment où il est question d'unifier davantage la fédéraliste Helvétie ? Si la guerre du Sonderbund ne constitue pas un conflit religieux, il creuse un fossé entre la Suisse plutôt protestante et libérale et les cantons agricoles, catholiques et conservateurs. La remise de l'instruction secondaire aux jésuites dans le canton de Lucerne n'a-t-elle pas mis le

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, la sécularisation galopante de la société aboutit à une sorte de séparation de fait entre l'Église et l'État, que l'individualisme engendré par la révolution culturelle et philosophique des années 60 stimule. Et, tout à sa célébration annoncée par Nietzsche de la mort de Dieu, l'Occident n'avait toutefois pas prévu le retour au premier plan de l'islam. On avait feint d'ignorer que cette religion avait déjà sous-tendu maints mouvements révolutionnaires et anticolonialistes des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Or elle était omniprésente. Et sa résurgence frappe l'Occident là où il est le plus faible, dans son rejet d'une spiritualité d'obéissance religieuse susceptible de guider le politique, désormais placé sous la tutelle des droits de l'homme. L'islam, sourd à l'idée d'une séparation entre le religieux et le politique, fondé au contraire sur leur fusion, renverse tous les présupposés philosophiques d'un Occident stupéfait d'être rattrapé par une histoire qui n'a, en réalité, jamais enterré le religieux. ■ OM

SÉPARATION ÉTAT / ÉGLISE  
UN DIVORCE À L'AMiable ?





# Rendons à César...

Par Marco Polli, comédien-metteur en scène

J'ai vécu jusqu'à récemment dans la paix religieuse. À l'heure des intégrismes tonitruants, où on recommence à tuer tout près de chez nous au nom de Dieu, à voiler la face des femmes, j'ai bien peur d'avoir mangé mon pain blanc.

**D**ans mon enfance, j'ai reçu la part humaniste du christianisme : charité, amour du prochain. Et une éducation républicaine de mon école qui la prolongeait : liberté, égalité, fraternité. Soit un ensemble de valeurs qui nous unissent, rendent la vie en société possible dans la paix. Je n'éprouvais pas le besoin de me référer à un Dieu, de craindre son châtement pour être humain parmi les humains. À l'âge de 19 ans, je me suis rendu compte que j'avais cessé de croire. J'étais devenu athée, sans besoin d'accoler un qualificatif à un état qui m'était naturel comme l'air qu'on respire.

Je dois cette liberté à mon pays, à sa démocratie, à l'histoire de Genève, à mes parents, gens tolérants. J'ai reçu un enseignement religieux bienveillant au moment de l'adolescence par un jeune prêtre qui nous parlait de sa foi, de ses doutes. Je l'ai revu des années plus tard. Il avait rencontré l'amour d'une femme et dû renoncer à son sacerdoce. Un choix douloureux. Lui dire que j'étais athée lui aurait fait de la peine.

Jusqu'au jour où on est venu m'agresser avec des signes religieux ostentatoires jusque dans mes classes. Je n'ignorais pas la face obscure du cléricisme politique, qui prétend régenter la société au nom de Dieu, couvrant des intérêts et des privilèges. Ma mère avait souffert au pensionnat catholique d'Ingenbohl : Dieu n'y était ni bienveillant, ni un Dieu d'amour. Mais tant qu'on considérait dans mon entourage que la foi est une affaire personnelle, et qu'on s'en tenait là, j'avais de la marge.

Aujourd'hui, je suis rattrapé par la violence religieuse ; l'islamisme ouvre une brèche dans laquelle l'église catholique, qui n'a jamais renoncé à son ambition de régenter la société, est prête à s'engouffrer. Ici, on cautionne la *Manif pour tous*. Là, on assassine au nom d'Allah. Un imam genevois compare les femmes non voilées à des pièces d'un euro qui passent de main en main. On peut alors les séquestrer, marier de force, lapider. Seule

une défense stricte de la laïcité peut garantir la paix confessionnelle et sociale, et le respect dû aux femmes, leur intégrité physique, leur libre arbitre. En aucun cas je transigerai sur des droits acquis de haute lutte durant ma vie active de citoyen.

Oui, je suis athée ; mais mes convictions ne regardent que moi, et je ne demande à personne de les partager. Simplement de respecter mes choix humanistes comme je respecte la foi des croyants. Contester la laïcité, c'est s'attaquer à un fondement de la Suisse, au principe qui l'a pacifiée depuis le Sonderbund, dont j'ai bénéficié dans ma génération. C'est un principe d'organisation qui sépare deux ordres : celui de la Cité qui relève de la loi, de la citoyenneté, de l'argumentation, de celui de la foi, de la religion ; il garantit la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire, de pratiquer la religion de son choix à condition que celle-ci n'empiète pas sur les prérogatives de la citoyenneté et respecte les droits humains.

Je suis inquiet. Car je sens qu'il va falloir se battre pour conserver ce qui hier encore allait de soi. Déjà des voix hypocrites s'élèvent pour fustiger « les excès de la laïcité », invoquent la liberté religieuse, parlent de tolérance. Alors soyons clairs : la tolérance ne saurait être une tolérance à l'intolérable, à des idéologies totalitaires qui sous le masque de la religion diffusent des messages de haine, discriminent des groupes humains, imposent des pratiques archaïques criminelles aux yeux de nos lois. La laïcité est un principe vital qui garantit la survie de notre ordre démocratique, sa cohésion. Et j'aimerais dire au croyant, mon frère, en conclusion : je défendrai toujours ton droit à pratiquer ta religion dans des lieux consacrés. Mais si elle te commande de haïr ton prochain, alors méfie-toi. Tu es libre de croire, mais aucune croyance ne peut justifier d'agir contre les lois de la République. ■ MP

**Tu es libre de croire, mais aucune croyance ne peut justifier d'agir contre les lois de la République.**

# La laïcité, pourquoi ?

Par Nadine Richon, journaliste et écrivain

Fondé le 13 mai 2016 à Lausanne, le Réseau laïque romand entend propager la laïcité pour tenir l'offre religieuse hors de la sphère étatique.

**U**n noyau formé par une dizaine de personnes a lancé à Lausanne – ville de la soussignée, qui fait partie de ce groupe – un Réseau laïque romand destiné à expliquer et propager la laïcité dans un contexte criant où elle est menacée (Genève et Neuchâtel), ou tout simplement ignorée (Vaud, par exemple). La page Facebook du groupe compte déjà plus de deux cent membres.

Pourquoi maintenant ? « Depuis novembre 2015, les attentats au Bataclan, sur les terrasses d'un quartier multiculturel à Paris, puis dans le métro bruxellois ont bien montré que l'ennemi des djihadistes fondamentalistes se trouve partout. La personne humaine n'a aucune valeur s'il s'agit de punir des États, des dirigeants, des géopolitiques qui vont à l'encontre d'un projet totalitaire comme celui qui est déployé par Daesh et porté par des groupuscules terroristes d'obédience islamiste », explique Yves Scheller. D'emblée dans le vif du sujet, cet enseignant genevois est un combattant de longue date de la laïcité dans son canton et s'oppose en ce moment à un projet de loi privilégié par le Conseiller d'État Pierre Maudet, visant une forme de reconnaissance du rôle social des religions. Lesquelles ? C'est justement l'un des problèmes puisqu'il faudra lister des critères, au risque de discriminer certains des 419 groupes religieux répertoriés à Genève.

La législation vaudoise prévoit la possibilité de reconnaître d'autres communautés religieuses, sachant que ce canton reconnaît les principales églises chrétiennes comme corporations de droit public et la communauté israélite comme corporation d'intérêt public (petite reconnaissance). Un dialogue est mené avec l'islam mais la grande diversité de cette « communauté » rend l'identification d'un interlocuteur difficile. La constitution cantonale prévoit des critères qui ne facilitent pas la concrétisation du principe de reconnaissance. D'une manière générale, en Suisse, la situation paraît bloquée et ne permet pas d'entrevoir la réalisation d'une reconnaissance d'autres communautés religieuses.

Des tensions peuvent émerger, auxquelles il faudra répondre, mais jusqu'où aller se demandent les membres du Réseau laïque romand, très bien informés par leurs homologues canadiens sur la progression des accommodements québécois ? Dans ce pays, il n'est pas rare de se retrouver au tribunal pour un prétendu blasphème, comme en témoigne l'écrivain Djemila Benhabib. La collusion du parti libéral du premier ministre Justin Trudeau avec les fondamentalistes québécois est notoire ; elle repose sur un clientélisme électoral qui avance sous les couleurs sympathiques du multiculturalisme. Qu'importe alors s'il faut fermer les yeux sur les prédications virulentes, sur une morale d'un autre temps enseignée aux enfants ou sur le fait que cette idéologie qui

prône une stricte séparation des sexes heurte de plein fouet la visée égalitaire à l'œuvre dans la société occidentale au fil d'un long combat mené par les femmes, notamment ?

Le Réseau laïque romand estime que la Suisse ne sera pas longtemps épargnée. Plusieurs exemples récents en témoignent. Les mêmes problèmes se posent et se poseront à tous les cantons. C'est pourquoi la laïcité offre à chaque représentant de l'État, quel que soit son niveau de responsabilité, un moyen efficace de répondre clairement – et non dans une solitude génératrice de souffrance – aux attentes, revendications et provocations qui ne manqueront pas de s'affirmer. Les membres et amis du Réseau s'expriment régulièrement sur Facebook ; leur manifeste est posté sur le site [reseaulaiqueromand.ch](http://reseaulaiqueromand.ch) et ils sont à la disposition des collectivités et de toute personne intéressée par la laïcité. Il ne s'agit pas d'exclure toutes les expressions publiques de la religion, qui restent libres tant qu'elles ne contreviennent pas aux autres lois. C'est le cadre étatique qui est visé par la laïcité, non la société. Une question se pose : un tel projet va-t-il à contrecourant dans un contexte fédéral très diversifié et un cadre historique-politique posé de longue date pour gérer dans un dialogue constant, voire dans la connivence, les relations entre la politique et la religion ? Le Réseau laïque romand fait le pari inverse : la Suisse contemporaine qui regarde vers l'avant ne pourra pas se passer de la laïcité. ■ NR

**C'est le cadre étatique qui est visé par la laïcité, non la société.**



# Ecole et laïcité, enjeu du vivre ensemble

Par Corinne Jaquiéry, journaliste

La laïcité doit permettre à toutes les croyances de coexister. Et c'est à l'école que tout commence avec l'enseignement du fait religieux dans le respect de l'altérité.



**A** la rentrée d'août dernier, le canton de Genève faisait œuvre de pionnier en éditant la brochure *La laïcité à l'école*. Destinée à être remise à tous les enseignants genevois, elle reprecise le cadre et les règles en vigueur. Une nécessité après que divers événements aient secoué la République l'année dernière, dont le renoncement d'un opéra de Britten, *L'Arche de Noé* qui aurait dû être monté avec des élèves de toutes confessions. L'invitation faite à Hani Ramadan, directeur controversé du Centre islamique de Genève, par une enseignante voulant parler d'islamophobie avec ses élèves, avait aussi beaucoup ému. Des erreurs montrant des hésitations dans l'application du respect de la laïcité à Genève, selon Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'État en charge du Département de l'Instruction Publique (DIP). Pour la femme politique, il s'agit de «rappeler que les principes et les règles qui fondent le respect de la laïcité à Genève sont applicables à tous et qu'on ne peut y déroger», même si elle souligne que «... le dialogue reste prépondérant. Le but ultime de l'école, c'est l'éducation: ce n'est pas exclure les élèves qui ne respectent pas les règles, mais les amener à changer leur comportement vis à vis de celles-ci.» Selon la cheffe du DIP, Genève a toujours été pragmatique face

à la pluralité de sa population et à la diversité des religions en présence. «Depuis vingt ans, avec une population multiculturelle en augmentation, nous n'avons pas eu de gros problèmes. Nous voulions simplement réaffirmer que la laïcité, ce n'est pas la négation du fait religieux, mais la neutralité de l'État à l'égard de toutes les Églises et de toutes les confessions. C'est la raison pour laquelle les signes religieux ostensibles sont interdits aux enseignants.» Et quand on s'étonne de la souplesse du DIP face au port de signes religieux par les élèves ou du fait qu'une fête chrétienne ne

doive pas porter atteinte aux sentiments religieux des élèves d'autres religions bien que faisant partie des coutumes du canton, elle précise que c'est conforme à la jurisprudence du Tribunal fédéral et que, de surcroît, l'ensemble des cours et activités doivent être suivis. «Affirmer que l'école est laïque, ce n'est pas renoncer à aborder certains sujets susceptibles de fâcher, car ce serait oublier les missions de l'école – qui sont notamment d'éveiller chez l'élève le respect d'autrui et la tolérance dont notre société a grandement besoin», souligne-t-elle en préambule du fascicule.

Laurent Vité, président du syndicat des enseignants du primaire (SPG) à Genève approuve l'édition de la brochure. «Elle ne répond pas à une demande du terrain visant parer à la radicalisation d'élèves, mais elle donne un cadre clair aux enseignants.» Si le Plan d'éducation romand (PER) préconise l'enseignement du fait religieux dans le cadre d'un cours éthique et cultures religieuses, chaque canton décide de ses modalités d'applications. À Genève et à Neuchâtel, le fait religieux est intégré au cours d'histoire eut égard à la séparation de l'église et de l'état.

«Je me souviens que lorsque nous avons créés les moyens d'enseignement pour le cours éthique et cultures religieuses, Oskar

**«Affirmer que l'école est laïque, ce n'est pas renoncer à aborder certains sujets susceptibles de fâcher»**

Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'État

Freysinger nous avait voués au gémonies car il les considérait comme faisant la part trop belle à la compréhension de l'islam», indique le Vaudois Claude Schwab, pasteur et enseignant retraité. «Aujourd'hui, il semble qu'il ait remercié la maison d'édition Agora qui les diffusent!»

Le canton de Vaud n'est pas formellement défini comme laïque, mais comme confessionnellement neutre ce qui n'empêche pas d'enseigner le fait religieux. «Un jour, une maman suisse convertie à l'islam, m'a fait la proposition de désigner les vacances de Noël par vacances d'hiver et les vacances de Pâques par vacances de printemps», raconte Chantal, enseignante vaudoise de 7 et 8<sup>e</sup> Harmos comportant des enfants entre 10 et 12 ans. «Je suis très tolérante, sans jugement sur le pays ou la religion, mais là, j'ai dit stop. Mon expérience de plus de vingt-cinq dans l'enseignement me permet de ne rien interdire au préalable, mais de donner un éventuel veto si nécessaire.»

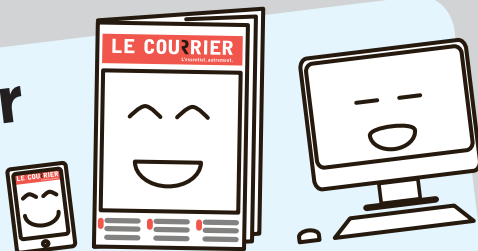
Pour ce directeur d'une école primaire lousannoise, la laïcité n'est pas une évidence. Il observe une déscolarisation publique de quelques élèves manifestement pour des questions d'inadéquation du message de l'école publique avec l'islam et il s'étonne des propos d'une maîtresse enfantine qui lui témoignait d'une forme de débat spontané entre des petits de 4 ou 5 ans pour savoir qui était ou non musulman. Selon lui, les tabous du politiquement correct empêcheraient parfois de regarder une certaine réalité en face ■ CJ

# ABONNEZ-VOUS!

5 jours papier

\* **319.-**

au lieu de **339.-**



- Vous recevez l'édition papier du lundi au vendredi
- Vous recevez l'édition PDF par mail du lundi au vendredi
- Accès illimité au site web (édition du jour et archives)

\* Prix promotionnel 2016 - valable jusqu'au 25 décembre 2016

Abo Combi

\* **249.-**



- Vous recevez l'édition PDF par mail du lundi au vendredi
- Accès illimité au site web (édition du jour et archives)
- Vous recevez le journal papier le vendredi (édition du week-end)

\* Prix promotionnel 1<sup>re</sup> année

Abo week-end

**139.-**



- Vous recevez l'édition papier le vendredi (édition du week-end)

Abo web

**219.-**



- Vous recevez l'édition PDF par mail du lundi au vendredi
- Accès illimité au site web (édition du jour et archives)

› TROIS FAÇONS  
DE S'ABONNER

+ 41 22 809 55 55

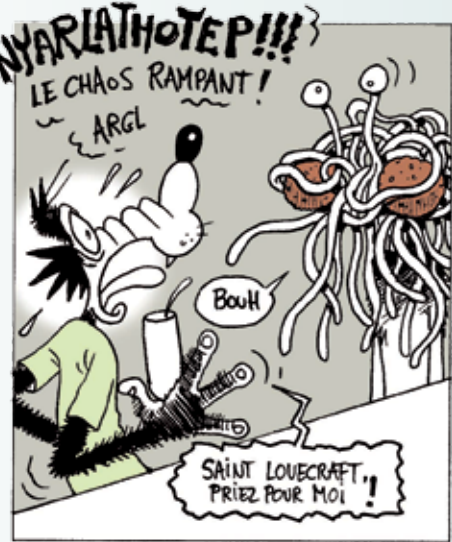
[abo@lecourrier.ch](mailto:abo@lecourrier.ch)

ou sur [lecourrier.ch/abo](http://lecourrier.ch/abo)

**LE COURRIER**

L'essentiel, autrement.





# Rail - TV

## du rififi dans les aiguillages

Par **Frédéric Gonseth** cinéaste, président de mfa-mpt (medien für alle - médias pour tous - media per tutti)

Un grand débat, d'une grande intensité, a démarré en Suisse dès les premiers pas de la Confédération moderne vers 1850. Il y était question de choisir entre la version service public centralisé ou la version compagnies privées pour la construction du réseau de chemins de fer. Le même débat se répète cent septante ans plus tard dans un domaine qui a de grands points communs avec le rail : la télévision. Rail-TV : une comparaison lumineuse !

### Duel entre capitalistes

Le banquier privé bâlois Johann Jakob Speiser a conduit avec efficacité la réforme des 860 monnaies en Suisse jusqu'à la naissance du franc suisse au début de la Confédération suisse dès 1848. Ce capitaliste avait créé avec le célèbre industriel bâlois Karl Geigy une des premières grandes lignes reliant Bâle au reste de la Suisse, le Central-Bahn, et n'avait donc rien d'un homme de gauche étatiste. Il avait fait ses armes dans le financement des chemins de fer dans le Sud de la France, et après avoir étudié les conditions-cadre pour l'instauration d'un tel réseau en Suisse, il était parvenu à la conclusion que la Suisse industrielle avait besoin, non seulement d'une monnaie unique, mais d'un réseau unique de chemin de fer, et que la seule manière d'éviter les aberrations auxquelles conduirait la concurrence des cantons et des régions d'une part et la main-mise du capital français, allemand et italien sur le réseau suisse d'autre part, était de mettre sur pied un « concept de construction et d'exploitation du chemin de fer par l'État »<sup>1</sup>. Mais JJ Speiser avait un concurrent très puissant dans les chemins de fer et la politique, le célèbre banquier, industriel et politicien Alfred Escher, fondateur du Crédit Suisse et futur constructeur du tunnel du Gothard, statufié sur la place de la Gare de Zurich, farouche partisan de la libre concurrence et opposé à l'intervention de l'État.

Nous avons aujourd'hui un service public des chemins de fer fédéraux dans l'orbite de la Confédération et un des réseaux les

plus denses du monde qui fonctionne à une cadence de demi-heure, admiré dans le monde entier. On pourrait donc croire que, dans ce qui fut un des tout premiers duels fondateurs de la Suisse moderne, c'est Speiser qui avait gagné – en tout cas l'Histoire lui a donné largement raison. Eh bien non : les ultra-libéraux partisans de la concurrence privée, les Rickli, Blocher, NZZ et Tamedia de l'époque, ce sont eux qui l'ont emporté : en 1852, la bataille du rail politique se conclut par une victoire complète des partisans du train privé alliés aux cantonalistes.

Résultat : « Les compagnies trébucheront de faillites en banqueroutes, d'innombrables scandales financiers émailleront les décennies prochaines. Au lieu d'affronter les fonctionnaires de l'administration fédérale, ils [les cantons] devront souvent s'inféoder aux impératifs dictés par les investisseurs étrangers, sans lesquels le réseau serait resté à l'état de projet, les Rotschild, les Pereire, les banquiers allemands. (...) En 1861, on compte 16 compagnies de chemin de fer, 12 ans plus tard on n'en dénombre plus que 6. Bientôt ne subsisteront que les 4 plus grandes. (...) Surendettée, la compagnie Ouest-Suisse sera sauvée par l'État en 1862.»<sup>2</sup> « En 1861 déjà, les quatre cinquièmes des compagnies ferroviaires suisses faisaient face à des difficultés financières.»<sup>3</sup> Et il fallut attendre une votation populaire très passionnée en 1898 pour que la Confédération puisse racheter en une dizaine d'années les cinq principales compagnies et fonder par là-même les actuels CFF.

Rail et TV ont beaucoup de points communs économiques et politiques : la

concurrence dans un pays comme la Suisse ne permet pas la coexistence de plusieurs grands groupes privés rentables, car la Suisse se situe en-dessous de la taille critique qui permet la rentabilité dans un secteur exigeant d'énormes mises de départ, ses marchés sont trop petits, divisés en régions aux langues et aux cultures différentes.

### la concurrence dans un pays comme la Suisse ne permet pas la coexistence de plusieurs grands groupes privés rentables

Cela n'empêche pas les agressions de plus en plus violentes en Suisse alémanique contre une Télévision suisse présentée comme une TV d'État, idéologiquement à gauche, ultra-protégée, grassement financée par la redevance et la publicité. La SSR commettrait l'horrible crime de « distordre la concurrence ». Mais à quel ordre de concurrence se référer ? Celui de l'idéologie pure, quasi religieuse, que brandissent les prédicateurs du moins d'État et de la libre concurrence, ou celui qu'enseigne plus pragmatiquement l'histoire de notre pays, comme celle des chemins de fer ?

S'il faut sacrifier au mythe de la concurrence privée, pour aboutir très vite à une concentration qui annule de fait toutes les vertus de la concurrence et qui ne se révèle même pas rentable, comme pour les chemins de fer, alors, autant préférer une solution unique, centralisée et ensuite redistribuée aux régions par le biais de

divers critères politiques, économiques et culturels (la fameuse «clé SSR» qui répartit les ressources inégalement en faveur des régions minoritaires), et soumise à une surveillance de l'État par le biais d'une concession qui laisse aux médias une liberté rédactionnelle encadrée par une charte déontologique. Mais les blochétiens n'en ont cure: ils veulent pouvoir

acheter la télévision comme ils achètent des espaces publicitaires à chacune de leur campagne politique et surtout épurer les médias de tout journalisme qui leur résiste. Quant aux principaux éditeurs privés opposés à la SSR<sup>4</sup>, ils veulent pouvoir récupérer les secteurs de la TV qu'ils estiment rentables et qui devraient gonfler la valeur financière de leur groupe,

sans se préoccuper de la chute du reste du paysage audiovisuel suisse ou son transfert en mains globalisées. Avec eux, en très peu d'années, l'audiovisuel suisse ressemblerait à la vache cinématographique suisse, qui depuis soixante ans doit se contenter à plus de 90% de regarder passer dans ses salles le train du cinéma international... ■ FG

1. [de.wikipedia.org/wiki/Johann\\_Jakob\\_Speiser](https://de.wikipedia.org/wiki/Johann_Jakob_Speiser)

2. Olivier Meuwly, «19 avril 1874, L'Audace de la démocratie directe», Le savoir suisse, PPUR, 2013

3. Dictionnaire Historique de la Suisse, article Chemins de fer

4. Il semble que le front ne soit plus si uni – voir l'encadré concernant le groupe Ringier

## Vers une aide publique aux médias privés

Depuis qu'en juin 2015, la SSR est passée à 4'000 voix de la catastrophe, les positions ont bougé. Le directeur de la SSR Roger de Weck a fait bénéficier toute la Suisse alémanique de son argumentaire efficace (il ne faut pas être de gauche pour défendre la SSR, c'est une tâche «patriotique»). Sa ministre de tutelle Doris Leuthard (PDC) s'affirme comme un véritable leader politique. Tous deux montrent que **les éditeurs privés ignorent délibérément les fondamentaux du paysage helvétique, à commencer par la concurrence acharnée avec les chaînes étrangères qui occupent les deux tiers du paysage télévisuel suisse.**

Du côté des éditeurs privés, toutefois, les fronts bougent, et la SSR ne se retrouve plus aussi isolée qu'en 2015. Pour l'instant, avec les licenciements à *24Heures* et à la *Tribune de Genève*, les médias imprimés sont les grands perdants de l'évolution, et la Suisse romande connaît à son tour le démantèlement déjà subi par des titres comme le *Tagli* à Zurich et qui fait qu'aujourd'hui une partie de ses journalistes ne voit plus d'avenir que de se lancer dans un journal en ligne. On peut les comprendre, mais la presse imprimée n'a pas à tirer sa révérence, elle peut survivre à condition qu'une réforme s'opère dans son financement et la manière dont elle est dirigée.

A ce propos, la fracture entre Ringier et les autres éditeurs privés s'accroît. Son

CEO Marc Walder ne soutient pas seulement Admeira, le groupe publicitaire commun à SSR-Swisscom-Ringier, mais affirme la **nécessité d'une entente des éditeurs privés avec la SSR** pour la défense du paysage médiatique suisse menacé par les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple). Cela place Tamédia, NZZ et AZ Medien un peu plus sur la défensive. Ils abandonnent leurs velléités d'obtenir un démantèlement complet de la SSR, style «NoBillag», une solution qui ne se trouve même plus vraiment défendue sur le plan politique par les ténors de l'UDC comme Roger Koppel. Officiellement, plus personne ne dit ouvertement qu'il faut supprimer la SSR. «Je ne veux pas supprimer la SSR, elle remplit une fonction importante», déclare Peter Wanner, CEO de AZ Medien. Les adversaires politiques de la SSR vont d'autant plus efficacement se regrouper sur un contre-projet dont nous savons qu'en démantelant partiellement la SSR il ne la fera pas moins mourir, mais plus lentement. Peter Wanner: «Le plus important, c'est une information équilibrée et précise. Ajoutons-y la culture et les émissions éducatives, qui peinent à trouver un marché pour se financer. Le divertissement et le sport par contre ne font pas partie du service public».

Parmi les éditeurs privés acharnés contre la SSR, Peter Wanner est d'ailleurs le seul à accorder une certaine place dans ses raisonnements à la menace de la concurrence internationale, et d'ailleurs il est le

seul à **envisager une aide à la presse par le biais d'une fondation d'utilité publique**: «On devrait aussi par exemple se demander si une fondation alimentée par l'État ne devrait pas soutenir des contenus ou des programmes des médias privés. En dernier ressort.»

Le seul? Pas tout à fait, car Pietro Supino, le CEO de Tamedia lui emboîte le pas: «Personnellement, je propose que la SSR devienne un prestataire open source. Cela signifie que les programmes qu'elle produit elle-même seraient non seulement mis à la disposition de tous nos concitoyens, mais également accessibles aux entreprises de médias nouvelles ou déjà établies à des fins de rediffusion. Les programmes financés par la redevance atteindraient ainsi un public plus important et bénéficieraient d'une résonance accrue.» (LeMatinDimanche 25.9.2016). Cette proposition montre que le prétendu refus absolu de toute subvention n'est pas du tout aussi absolu que cela, et que c'est la question du contrôle sur les médias et des profits qu'ils réalisent qui est au cœur du débat, et non leur rentabilité, car la proposition «open source» de Pietro Supino constitue un aveu que nous attendions depuis longtemps: **il n'y a globalement plus de rentabilité à espérer dans le secteur des médias journalistiques en Suisse, et il faudra tôt ou tard, comme pour la télévision, en passer par une solution de financement public.** ■ FG

# Les archives de la SSR au-delà du patrimoine audio et vidéo

Par Daniela Wittwer, responsable réseaux sociaux

Les archives de la SSR suscitent un vif intérêt : auprès du grand public, des enseignants, mais aussi des scientifiques. La numérisation a simplifié l'accès à ce patrimoine hors du commun, un reflet en sons et en images de la Suisse.

**U**n fermier, de lourds sabots noirs aux pieds, entre dans l'étable, empoigne un balai et s'empresse de nettoyer le fumier accumulé aux sabots de ses vaches. Le film en noir et blanc tremblote légèrement tandis qu'une voix off décrit sur un ton grave le quotidien difficile des paysans de montagne en Suisse. Les images datent de 1961, et le clip d'à peine une minute a été vu plus de 592 000 fois sur la page Facebook des archives RTS.<sup>1</sup>

## Les images du passé nous touchent. Elles sont chargées d'histoire et d'émotion.

Les images du passé nous touchent. Elles sont chargées d'histoire et d'émotion. Elles réveillent des souvenirs et attisent notre curiosité. La vie était-elle vraiment meilleure autrefois ? Elle était certainement différente de celle d'aujourd'hui, comme en témoignent les nombreux documents du passé conservés dans les archives de la SSR, soit pas moins d'un million d'heures d'émissions sur une période de 85 ans en radio et sur 60 ans en tv. Des archives qui s'enrichissent chaque année de près de 10 000 heures de vidéo et pas moins de 20 000 heures de documents audio.

### Le progrès pour sauver le passé

La numérisation a facilité l'accès à ce patrimoine commun. Une partie des anciennes bobines de film en nitrate et de bandes magnétiques, menacées par l'usure du temps, ont été enregistrées sur des supports modernes. Ainsi, la SSR a investi 40 millions de francs au cours de la dernière décennie pour sauvegarder

ces contenus analogiques. L'objectif est d'en numériser la totalité d'ici 2020.

A cette fin, la SSR a contracté divers partenariats pour restaurer et documenter ses fonds audiovisuels, comme par exemple avec la Fondation pour la sauvegarde des archives de la télévision FONSART, ou encore la Fondation Memoriav, les rendant accessibles aux scientifiques, mais aussi au grand public. Car un travail de sauvegarde n'a de sens que si son résultat est proposé au public – à l'antenne, sur un écran d'ordinateur ou sur les murs d'une exposition.

### Le passé se conjugue au présent

Les images du passé livrent une clé de compréhension du présent en éclairant par exemple les origines et les conséquences d'un fait d'actualité. De nombreuses émissions radio et tv sont ainsi réalisées sur la base de matériel d'archives, à l'image de «C'était mieux avant» sur RTS Un ou de «Synerziit» sur Radio SRF Musikwelle.

Ces perles tirées des archives, mises en lumière ou re-contextualisées, rencontrent un franc succès auprès des auditeurs et des spectateurs. Mais pas uniquement à l'antenne : les clips d'archives diffusés régulièrement sur les plates-formes en ligne de la SSR sont largement vus, commentés et partagés.



«Quart d'heure vaudois», avec le trio d'acteurs Albert Itten, Lucien Monlac et Henri Marti (de gauche à droite)



Première émission tv entre Lausanne et Zurich en 1954



Voiture de la radio au Comptoir suisse en 1944

## Les images du passé livrent une clé de compréhension du présent en éclairant par exemple les origines et les conséquences d'un fait d'actualité.

Des vidéos parfois insolites, parfois mélancoliques, toujours historiques ne laissent personne indifférent. Cette charge à la fois émotionnelle et documentaire en fait un support idéal pour l'enseignement et pour la recherche. Des universités, mais aussi des musées de Suisse et de l'étranger puisent dans les archives de la SSR pour illustrer la vie quotidienne de nos aïeux.

### Les archives, un service au public

Si les archives radio-tv relaient et animent la mémoire sociale, les archives centrales de la Direction générale à Berne refont l'histoire des médias électroniques en Suisse et en Europe, notamment grâce au laborieux travail de Paul Bellac. Cet expert en médias avant l'heure a minutieusement découpé et classé des mil-

liers d'articles de presse en lien avec la radio et la tv, des années 40 à 70 – soit plus de 40 mètres courants. Les archives de la SSR contiennent également des fonds plus rares, tels que des procès-verbaux d'écoutes radio de la Seconde Guerre Mondiale ou encore une partie des archives photo de l'Actualité Suisse Lausanne, une des premières agences de presse du pays. De ce fait, les archives de la SSR sont inscrites depuis 2009 à l'inventaire des biens culturels d'importance nationale.

## Revisiter le passé pour mieux appréhender l'avenir.

Documents audio, vidéos, photos ou textes: le point commun entre ces empreintes du passé, c'est l'émotion qu'elles suscitent aujourd'hui encore auprès du public. Des voix et des images réveillent des souvenirs qui rassemblent et se partagent comme autant de témoignages d'un vécu commun. Cette mémoire audiovisuelle est un puissant vecteur de cohésion mais aussi d'intégration. Par le biais de l'information, de la formation et du divertissement, elle fait écho au mandat de service public de la SSR. Les archives permettent à tout un chacun de se situer par rapport à l'histoire contemporaine et encourage le public à reconsidérer les grands courants politiques et culturels à la lueur du temps qui passe. Revisiter le passé pour mieux appréhender l'avenir, voilà un défi passionnant. ■ DW

1. le lien du clip cité dans le 1<sup>er</sup> paragraphe : <https://www.facebook.com/lesarchivesdelarts/videos/1076067022443972>

# Les jeux d'argent sous la Coupole...

Après avoir été examiné par le Conseil des États à la session d'été, le projet de nouvelle loi sur les jeux d'argent est actuellement entre les mains du Conseil national. Alors que la loi doit mettre en œuvre l'article 106 de la Constitution, il importe que ce projet – auquel s'est rallié le Conseil des États sur les points essentiels – ne soit pas dénaturé par des amendements qui porteraient atteinte à la mission des sociétés de loterie, dont les bénéfices sont intégralement dédiés au soutien de projets sociaux, culturels et sportifs. Conformément à l'article constitutionnel, les dispositions de la loi doivent permettre d'assurer que les bénéfices des jeux d'argent soient bien affectés à des buts d'utilité publique et ne soient pas détournés au seul profit de prestataires privés.

**CultureEnJeu** consacrera un large espace à cet important débat dans son prochain numéro.

## IMPRESSUM

CultureEnJeu n°52  
décembre 2016

Éditeur responsable

**Association CultureEnJeu**

Association pour la sauvegarde  
des ressources financières des artistes  
de toute la Suisse

### Rédaction

CultureEnJeu • Avenue Églantine 5  
CH-1006 Lausanne  
+41 (0)21 312 04 04 • info@cultureenjeu.ch  
www.cultureenjeu.ch

### Rédacteur en chef

Gérald Morin • gerald.morin@cultureenjeu.ch

### Comité de rédaction

Joël Aguet • Vincent Arlettaz • Christian Campiche  
Frédéric Gonseth • Corinne Jaquiéry •  
Gérald Morin • Marco Polli • Nadine Richon •  
Christine Salvadé

### Direction artistique

Françoise Morin • francoise.morin@cultureenjeu.ch

### Identité visuelle & maquette

lélgo communication visuelle • Elise Gaud de Buck  
www.lélgo.com

### Auteurs invités

Voir sur [www.cultureenjeu.ch](http://www.cultureenjeu.ch) section Auteurs

### Administration & abonnements

Micaela Campiche • secretariat@cultureenjeu.ch

### Parution quatre fois par an

ISSN 1660-7678

Reproduction des textes autorisée uniquement  
avec l'accord de l'éditeur et avec la citation  
de la source.

### Impression

Gasser Media SA • Jambe-Ducommun 6a  
CH - 2400 Le Locle

### Illustrations & crédits photographiques

couverture et illustrations: © Pitch Comment

5 Luc Ferry © L'Express  
6 Gérard Salem © Id  
10 Jean-Blaise Fellay © Id  
17 BD Le Bar des Maudits © Antoine Duplan  
20-21 © Archives Centrales DG



## La culture, ses enjeux

4 grands dossiers par an

Quelles relations entre les créateurs suisses,  
l'argent et le public ?

Tous les trois mois, la revue CultureEnJeu explore des thématiques de fond relatives au statut de l'artiste et à sa réalité financière, telles que «L'Utopie», «La responsabilité de l'artiste», «La gratuité», «L'art dans la ville», «La propriété intellectuelle», «Le droit d'auteur», «L'art et la contrainte», «La culture doit-elle être rentable?», «La culture traitée par les médias», «Le prix du livre», «Le plaisir d'écrire, le plaisir de lire», «Le quadrilinguisme helvétique» ou encore «La laïcité»...

Plus de 580 articles téléchargeables gratuitement

[www.cultureenjeu.ch](http://www.cultureenjeu.ch)

[www.cultureenjeu.ch](http://www.cultureenjeu.ch)

+41 21 312 04 04

CultureEnJeu • Avenue Églantine 5 • 1006 Lausanne



« Les droits d'auteur  
reçus suite à la diffusion  
de mon film m'ont  
permis d'écrire un  
nouveau long-métrage. »

Louise Carrin

Voyez l'avenir avec confiance.

Nous nous chargeons de défendre  
vos droits et rémunérer vos œuvres.  
En Suisse et à l'étranger.

[www.swisscopyright.ch](http://www.swisscopyright.ch)

**ssa** société  
suisse des  
auteurs

Gestion de droits d'auteur  
pour la scène et l'audiovisuel

Lausanne | T. 021 313 44 55  
[info@ssa.ch](mailto:info@ssa.ch) | [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)

**suissimage**

Coopérative suisse pour les droits  
d'auteurs d'œuvres audiovisuelles

Berne | T. 031 313 36 36  
Lausanne | T. 021 323 59 44  
[mail@suissimage.ch](mailto:mail@suissimage.ch) | [www.suissimage.ch](http://www.suissimage.ch)

▶ ACTION SOCIALE

CULTURE ◀

# 3000 PROJETS

BÉNÉFICIENT CHAQUE ANNÉE DU SOUTIEN DE LA LOTERIE ROMANDE



SOUTIEN NUMÉRO 1 DE L'UTILITÉ PUBLIQUE EN SUISSE ROMANDE.

**#AVECLORO**

▶ PATRIMOINE

SPORT ◀